Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260915-DEL_2026_84-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 84

Objet : Participation des jeunes au repas des aînés du 11 novembre

Le 15 septembre 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 11 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents ce jour : 12 **- Absents :** 3 **- Procurations :** 0 – **Votants :** 12

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX, Patrice LAFOREST.

Absents : Jessica LEDOULT, Michel CAMPION, Romain GUILLET

Secrétaire de séance : Sylvie OGER

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La Commune organise le repas des ainés le 11 novembre prochain à la salle de L'Evasion. L'année dernière, il avait été évoqué la possibilité de faire appel à des jeunes de la Commune afin qu'ils participent au service du repas et, ainsi, contribuent à la vie communale.

Dans ce cadre, deux possibilités peuvent être envisagées :

- faire appel à des jeunes bénévoles, qui participeraient au service à titre bénévole ;
- mettre en place le dispositif « Argent de poche », permettant d'encadrer cette participation dans un cadre réglementé et de verser une gratification aux jeunes concernés.

Le dispositif « Argent de poche » s'adresse aux jeunes âgés de 14 à 17 ans inclus. Il a notamment pour objectifs de leur permettre de découvrir le monde professionnel, de développer leur sens des responsabilités et de participer à la vie de leur quartier ou de leur commune.

Dans ce cadre, les jeunes peuvent réaliser des missions ponctuelles au sein de la collectivité, sous l'encadrement d'un agent ou d'un responsable désigné.

À l'issue de chaque mission, une gratification de 15 € par demi-journée et par jeune est versée.

La mise en œuvre de ce dispositif nécessite toutefois un certain nombre de démarches administratives préalables pour la Commune, notamment :

- la constitution d'un dossier administratif pour chaque jeune participant ;
- la prise des arrêtés nécessaires à l'encadrement du dispositif ;
- la mise en place d'une régie d'avances permettant le versement des gratifications ;
- les démarches nécessaires auprès de La Banque Postale pour la mise en œuvre de cette régie et la disponibilité des espèces.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260915-DEL_2026_84-DE

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la participation des jeunes au service du repas des aînés et sur le cadre dans lequel cette participation pourrait être organisée.

- de faire appel à des jeunes bénévoles pour participer au service du repas ; ou
- de mettre en place le dispositif « Argent de poche » afin d'encadrer cette participation et de permettre le versement d'une gratification aux jeunes concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **METTRE EN PLACE** le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes volontaires à participer à la journée du repas des ainés du 11 novembre 2026.
- **FIXER** le montant de la gratification à 15 € par demi-journée soit 3 heures.
- **OFFRIR** le repas aux jeunes.
- **AUTORISER** monsieur le Maire à créer une régie d'avances nécessaire au versement du dispositif « Argent de poche » pour cette opération mais également pour les futures.
- **AUTORISER** monsieur le Maire à signer tout acte y afférent et de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La Landec, le 15 septembre 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Sylvie OGER

Le Maire,

Didier SAILLARD

